



Chers collègues,

Nous souhaitons vous informer des derniers développements concernant l'initiative UN 80.

Le Comité administration-personnel (SMC) s'est réuni la semaine dernière au siège de la mission des Nations unies au Kosovo. Le SMC est l'organe mondial de consultation entre l'administration et les syndicats du personnel.

Tout d'abord, malgré ses affirmations répétées à l'Assemblée générale et au personnel, à l'occasion du SMC l'administration n'a pas présenté aux syndicats les propositions détaillées de l'initiative UN 80 (y compris les réductions budgétaires de 20 %, qui s'appliquent aux postes du budget ordinaire et aux postes de maintien de la paix) et n'a pas voulu les consulter exhaustivement sur l'initiative UN 80 jusqu'à ce que l'AG approuve. La seule exception à cette règle a été une discussion circulaire et incomplète sur les mesures d'atténuation potentielles pour aider le personnel touché par les réductions ou les réinstallations, une fois que l'Assemblée générale aura pris une décision finale sur le budget 2026 à la fin de cette année. Dans ces conditions, les syndicats du personnel ont dû s'engager de manière informelle auprès des États membres directement (voir plus bas).

En ce qui concerne les mesures d'atténuation, elles restent soumises à l'approbation finale, mais sont en gros les suivantes :

- En juillet/août, des indemnités de licenciement seront proposées au personnel qui aura plus de 55 ans à la fin de l'année.
- Aucun membre du personnel ne sera contraint de déménager avant le 30 juin 2026 et il peut y avoir une intégration à distance et jusqu'à 3 mois de télétravail à partir des lieux d'affectation d'origine quand cela est faisable.
- Si le budget approuvé pour 2026 prévoit plus de personnel que de postes pour une entité donnée, celle-ci devra activer [la politique sur la réduction des effectifs](#) et mettre en place des groupes Personnel-Administration chargés de procéder à faire une revue et un examen comparatif afin de déterminer l'ordre de maintien du personnel. Cet examen aura lieu entre janvier et février 2026. Des mesures seront également prises pour garantir le renouvellement des contrats à durée déterminée pour les postes du budget ordinaire qui expirent avant cette date.

- Les membres du personnel qui quittent l'organisation peuvent avoir la possibilité d'être mis en congé spécial sans traitement pour une période à déterminer.
- Il y aura également un marquage dans Inspira pour donner la priorité à la sélection du personnel dans le groupe de rétention 1 déterminé par l'examen comparatif si de nouveaux postes deviennent disponibles par la suite. Sous réserve de l'accord du Secrétaire général, cette période de marquage sera prolongée au-delà de ce qui est prévu dans la politique sur la réduction des effectifs, à titre de mesure exceptionnelle.
- Si des postes sont déplacés, y compris vers une plateforme administrative commune, les membres du personnel sont normalement transférés avec leur poste. Si le personnel ne souhaite pas déménager, d'autres personnes compétentes peuvent se porter volontaires.

Outre la réduction des postes du budget ordinaire et du maintien de la paix, la phase initiale de l'initiative UN80 établira des plates-formes administratives communes (CAP), d'abord à Genève et à New York, puis dans d'autres lieux qui doivent être approuvés. Les syndicats ont demandé à plusieurs reprises des éclaircissements sur ces plates-formes, car il est probable que des postes administratifs dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU seront réduits et que des licenciements auront lieu, ce qui nécessitera l'activation de la politique sur la réduction des effectifs. En particulier, nous avons demandé des explications supplémentaires sur la manière dont l'ordre de rétention des postes administratifs entre les différents lieux d'affectation, entités et flux de financement sera géré, mais nous n'avons pas pu obtenir d'éclaircissements suffisants. Il est clair que la décision de l'Assemblée générale sur le budget 2026 sera déterminante.

C'est pourquoi les syndicats du personnel se sont engagés de manière informelle auprès des États membres. La [lettre](#) envoyée par notre fédération syndicale, CCISUA, souligne les graves conséquences de l'initiative UN80 sur la réalisation des mandats et s'interroge sur la capacité de l'initiative UN80 à résoudre la crise de liquidité qui a déclenché l'initiative.

Bon nombre de ces préoccupations ont été exprimées par les États membres lors d'une [réunion d'information informelle](#) (vous pouvez regarder ça ici) organisée la semaine dernière à l'intention de l'Assemblée générale. Un État membre a également fait circuler un [projet de résolution](#) visant une plus grande surveillance sur le processus par les États. Plusieurs autres États membres ont appelé à s'appropriier le processus au lieu du Secrétariat.

Nous continuerons à vous tenir informés et à nous battre pour faire reculer cette réforme néfaste et inutile. Le Secrétaire général devrait sauver l'ONU. Nous pensons que ce qui est en train de se passer est tout à fait le contraire.

Bien cordialement,
Votre syndicat



United Nations
Economic Commission for Africa
Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

STAFF UNION



SYNDICAT DU PERSONNEL